



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Frédéric MELCHIOR

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET
PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

(N°2024-360)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles R.2124-32, R.2124-64 et R.2124-78 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.216-4 à R.216-19 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.721-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction - Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;
Vu la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion de logements de fonction dans les EPLE » ;
Vu la délibération n°2017-288 de la Commission Permanente en date du 10/07/2017 « Modification du Règlement départemental relatif à l'attribution des logements de fonction des EPLE » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver, pour les cinq collèges, les 18 concessions de logement par nécessité absolue de service, figurant au tableau joint en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver, pour les deux collèges, les 4 concessions de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau joint en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR NAS ET US

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépén-dances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Maison)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
ARRAGEOIS	CC du Sud-Artois	Bapaume	BAPAUME	Carlin Legrand	3 rue Florian Delcroix 1er étage - Apt 2	62450 BAPAUME	Philippe LORBER	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F4	108 m²	-	Ø	Appartement	27/06/2024	Modification	01/09/2024	Favorable
ARRAGEOIS	CC du Sud-Artois	Bapaume	BAPAUME	Carlin Legrand	3 rue Florian Delcroix 1er étage - Apt 1	62450 BAPAUME	Philippe LORBER	NAS 1		Adjoint-Gestionnaire	F5	115	-	Ø	Appartement	27/06/2024	Modification	01/09/2024	Favorable
ARRAGEOIS	CC du Sud-Artois	Bapaume	BAPAUME	Carlin Legrand	3 rue Florian Delcroix 2è étage - Apt 3	62450 BAPAUME	Philippe LORBER	NAS 1		Principal-Adjoint	F4	94 m²	-	Ø	Appartement	27/06/2024	Modification	01/09/2024	Favorable
ARRAGEOIS	CC du Sud-Artois	Bapaume	BAPAUME	Carlin Legrand	2 rue Florian Delcroix 1er étage - Apt 1	62450 BAPAUME	Philippe LORBER	NAS 2	Virginie VANWALLEGHEM	ATTEE Gardien / Entretien	F5	112 m²	-	Ø	Appartement	27/06/2024	Modification	01/08/2024	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Noeux-les-Mines	BARLIN	Jean Moulin	66 rue d'Hersin - 1er étage Gauche	62620 BARLIN	Jean-Luc WOZNIAK	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F4	100 m²	-	Ø	Appartement	11/04/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Noeux-les-Mines	BARLIN	Jean Moulin	66 rue d'Hersin - RDC Droite	62620 BARLIN	Jean-Luc WOZNIAK	NAS 1		Adjoint-Gestionnaire	F4	100 m²	-	Ø	Appartement	11/04/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Noeux-les-Mines	BARLIN	Jean Moulin	66 rue d'Hersin - 1er étage Droite	62620 BARLIN	Jean-Luc WOZNIAK	NAS 1		Principal-Adjoint	F4	100 m²	-	Ø	Appartement	11/04/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Douvrin	DOUVRIN	Antoine de Saint-Exupéry	15 A rue du 8 Mai 1945	62138 DOUVRIN	Nathalie BUSTIN	NAS 2	Mickaël BIENFAIT	ATTEE Gardien / Entretien	F5	119 m²	Garage	Ø	Maison	04/07/2024	Nouveau	22/08/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	Jean Macé	716 rue Jean Macé	62110 HÉNIN-BEAUMONT	François ROGER	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F5	120 m²	Garage	Ø	Maison	27/06/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	Jean Macé	716 Ter Rue Jean Macé	62110 HÉNIN-BEAUMONT	François ROGER	NAS 1		Adjoint-Gestionnaire	F5	120 m²	Garage	Ø	Maison	27/06/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	Jean Macé	714 rue Jean Macé	62110 HÉNIN-BEAUMONT	François ROGER	NAS 1		Principal-Adjoint	F5	120 m²	Garage	Ø	Maison	27/06/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	Jean Macé	716 Bis rue Jean Macé	62110 HÉNIN-BEAUMONT	François ROGER	NAS 1		CPE	F5	120 m²	Garage	Ø	Maison	27/06/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	Jean Macé	Rue du Capitaine Bonnelles - 1er étage	62110 HÉNIN-BEAUMONT	François ROGER	NAS 1		Infirmière scolaire	F4	90 m²	Garage	Ø	Appartement	27/06/2024	Régularisation	01/09/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	Jean Macé	Rue du Capitaine Bonnelles - 1er étage	62110 HÉNIN-BEAUMONT	François ROGER	NAS 1	Pauline CUVILLIER	Infirmière scolaire	F4	90 m²	Garage	Ø	Appartement	27/06/2024	Régularisation	01/09/2023	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	Jean Macé	Rue du Capitaine Bonnelles - 1er étage	62110 HÉNIN-BEAUMONT	François ROGER	NAS 1	Nadine POFFÉ	Infirmière scolaire	F4	90 m²	Garage	Ø	Appartement	27/06/2024	Régularisation	01/09/2022	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	François Rabelais	51 rue René Cassin - Logement N° 1	62110 HÉNIN-BEAUMONT	Benoît LAMOURET	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F3	95 m²	-	Ø	Maison	02/04/2024	Régularisation	01/09/2023	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	François Rabelais	51 rue René Cassin - Logement N° 2	62110 HÉNIN-BEAUMONT	Benoît LAMOURET	NAS 1		Adjoint-Gestionnaire	F4	105 m²	-	Ø	Maison	02/04/2024	Régularisation	01/09/2023	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	François Rabelais	51 rue René Cassin - Logement N° 5	62110 HÉNIN-BEAUMONT	Benoît LAMOURET	NAS 1		Principal-Adjoint	F3	95 m²	-	Ø	Maison	02/04/2024	Régularisation	01/09/2023	Favorable

Légende :
 NAS 1 Personnels État
 NAS 2 Personnels ATTEE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	François Rabelais	51 rue René Cassin - Logement N° 3	62110 HÉNIN-BEAUMONT	Benoît LAMOURET	Convention d'Occupation Précaire	Violette HERTZ	ATTEE	F3	65 m ²	-	367,55 €	Maison	05/07/2024	Régularisation	01/07/2021 au 30/06/2022	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	François Rabelais	51 rue René Cassin - Logement N° 3	62110 HÉNIN-BEAUMONT	Benoît LAMOURET	Convention d'Occupation Précaire	Violette HERTZ	ATTEE	F3	65 m ²	-	380,78 €	Maison	05/07/2024	Régularisation	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	Hénin-Beaumont 2	HÉNIN-BEAUMONT	François Rabelais	51 rue René Cassin - Logement N° 3	62110 HÉNIN-BEAUMONT	Benoît LAMOURET	Convention d'Occupation Précaire	Violette HERTZ	ATTEE	F3	65 m ²	-	394,11 €	Maison	05/07/2024	Régularisation	01/07/2023 au 31/08/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA de Lens-Liévin	Wingles	LOOS EN GOHELLE	René Cassin	60 rue René Cassin	62750 LOOS EN GOHELLE	Damien PERROUAULT	Convention d'Occupation Précaire	Marie-France LEROY	ATTEE	F5	90 m ²	Garage	475,83 €	Maison	27/06/2024	Renouvellement	01/07/2024 au 01/03/2025	Favorable

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°29

Territoire(s): Lens-Hénin, Artois, Arrageois

Canton(s): HENIN-BEAUMONT-2, WINGLES, DOUVRIN, NOEUX-LES-MINES, BAPAUME

EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin, C. d'Agglo. de Béthune
Bruay Artois Lys, Romane, C. de Com. du Sud Artois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Les articles R. 2124-78 du code général de la propriété des personnes publiques et R. 216-4 du code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du conseil d'administration transmises par le chef d'établissement.

Les articles L. 2124-32 du code général de la propriété des personnes publiques et L. 721-1 et suivants du code général de la fonction publique fixent le régime relatif aux concessions de logement accordées aux agents territoriaux dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de la convention par occupation précaire avec astreinte, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Les chefs d'établissement de deux collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

Les chefs d'établissement de cinq collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par nécessité absolue de service.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'approuver, pour les collèges, les concessions de logement, figurant au tableau joint, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY